



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 5 mars 2013

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : MARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
n° 166-2009-PPRT 4

AVIS D'ENQUETE
portant ouverture d'une enquête publique
concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la
Société ARCELORMITTAL MEDITERRANEE
pour son usine sidérurgique située sur la commune de FOS SUR MER

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 5 mars 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société ARCELORMITTAL MEDITERRANEE, dont le siège social est situé 1 à 5 rue Luigi Chérubini 93200 Saint-Denis, pour son usine sidérurgique sise 13776 Fos sur Mer cedex.

Le présent projet :

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société ARCELORMITTAL MEDITERRANEE à Fos sur Mer et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
- il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
Ce règlement permet d'agir sur:
 - la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant et mise en oeuvre des mesures foncières),
 - la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Daniel MAROGER** Ingénieur en chef, retraité titulaire et **Madame Caroline CERRATO** Ingénieur chimie et physique industrielle en tant que **suppléant**.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),

- auprès du sous-préfet d'Istres, avenue des Bolles, bureau du cabinet et du développement territorial 13800 Istres,

- en mairie de Fos sur Mer Direction Aménagement et Risque Majeur -1er étage Avenue René Cassin
Hôtel de Ville 13270 Fos sur Mer

pour une durée de 37 jours, **du lundi 8 avril 2013 au mardi 14 mai 2013 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Fos sur Mer **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie Fos sur Mer dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Daniel MAROGER recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de **FOS SUR MER** :

- le lundi 8 avril 2013 de 9h à 12 h
- le mardi 16 avril 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 26 avril 2013 de 9h à 12 h
- le jeudi 2 mai 2013 de 14h à 17h
- le mardi 7 mai 2013 de 9h à 12 h
- le mardi 14 mai 2013 de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur tiendra une réunion publique le lundi 29 avril 2013 à 18h
Salle du conseil municipal de l'hôtel de ville Avenue René Cassin Fos sur Mer

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la mairie de Fos sur Mer, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Fos sur Mer sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Gwendal CHRISTIEN- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement
TEL 04 42 13 01 18
- Monsieur Patrick COUTURIER -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement
TEL 04 91 83 63 19

Marseille le 5 mars 2013

POUR LE PRÉFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY